

Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat
Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »
sur le point 2.2 « Compte Administratif 2022 »
du Conseil municipal du 25 mai 2023

Le Compte Administratif fait un point sur ce qui a vraiment été réalisé sur l'année (contrairement au Budget Primitif qui n'est qu'une prévision).

Le budget global dépensé sur 2022 a été de **17,6 Millions d'euros** :
 14,9 Millions d'euros en Fonctionnement et 2,7 millions d'euros en Investissement.

La première remarque qui vient à l'esprit est que ce chiffre est en nette augmentation, (+ 40 % en fonctionnement) par rapport au réalisé 2019. Au-delà de l'inflation et de quelques changements dans la rémunération des agents, cela est le signe d'une gestion dépendante, sans souci du porte-monnaie des habitants.

En effet, cette variation est financée par l'augmentation du produit des impôts fonciers (+ 2 Millions d'euros) résultat des **35 % d'augmentation des taux des taxes foncières** pour les propriétaires de St Pierre du Perray, chaque année depuis 2021, et par **des ventes du patrimoine communal** à hauteur de 1,45 Million d'euros pour l'année 2022 (vente du CTM rue Clément Ader et d'un logement av. Manuréva).

En Fonctionnement :

Je rappelle la structure de nos recettes de gestion en fonctionnement :

Impôts locaux :	9 Millions	}	soit 11 Millions au total (85 %)
Autres impôts et taxes :	2 Millions		
Produits des services :	1 Million (dont périscolaire 923 855 €) (7,7%)		
Subventions, Dotations :	1 Million (7,7 %)		

Ce sont bien les **St Perrayens** qui supportent ces dépenses à hauteur de **92,7 %**, les subventions et dotations diverses ne représentant que 7,7 %. Raison de plus pour y être attentif et bien gérer.

Mais, il n'en est rien. La commune dépense toujours plus, sans remise en question. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 21,5 % en 2022 par rapport à 2021.

- Le chapitre 011 qui correspond aux charges à caractère général augmente de 11,88 %, soit + **442 722 €**. Ces 442 722 € incluent, bien sûr, l'augmentation du prix des fluides, mais aussi celles des marchés, des fournisseurs divers.

Le coût de l'énergie/ électricité est de 744 988 € pour 2022 contre 600 549 € en 2021, soit **une différence de 144 439 €**.

Et c'est par une augmentation des fluides de 144 439 € que vous voudriez justifier la fermeture de l'école 4 Saisons qui va nécessiter par ailleurs des travaux pour la transformer en lieu associatif (coût estimé à 362 216 € + 5 400 € déjà dépensés pour étudier la faisabilité de ces travaux, soit au total 367 616 € de dépenses).

C'est vraiment se moquer du monde, tout particulièrement de ceux qui sont directement concernés, les élèves de 4 Saisons, leurs parents et leurs enseignants.

De plus, le prix de l'électricité revient à un niveau normal.

Vraiment, rien ne justifie la fermeture du groupe scolaire 4 Saisons. L'argument financier ne tient pas.

- Le chapitre 012 **Charges de personnel** augmente beaucoup + 9,25 % entre 2021 et 2022, mais surtout en valeur, il augmente de + **600 000 €** en 2022 pour atteindre 7,1 Millions d'euros. Pour quel service supplémentaire aux habitants ? On nous parle de postes à la police municipale, mais l'effectif global n'augmente pas. Ce sont des départs qui sont remplacés. Aux services techniques, les besoins sont surtout au niveau des agents de terrain et on n'en voit pas vraiment de nouveaux.

Les dépenses de personnel s'envolent. Les effectifs sont passés de **137,82 ETP** (Equivalent temps plein) en 2019 pour atteindre **161,69 ETP en 2022**. Cela correspond à **une augmentation de 23,87 ETP** entre 2019 et 2022. Certes, la population a un peu augmenté, mais **autant d'embauches n'avait rien d'obligatoire, surtout pour une équipe municipale qui décide de fermer une école, soi-disant, par manque d'argent.**

Le chapitre 65 relatif aux charges de gestion courante augmente de 32 000 €. Nous n'avons pas d'information sur la gestion actuelle du **SIPEJ**. Comme l'a fait le Syndicat intercommunal de Sénart, le SIPEJ devrait nous faire **un rapport d'activités**.

Au chapitre 73, nous pouvons noter un prélèvement **loi SRU de 49 701,60 € en pénalité** sur le budget 2022, du fait d'un retard en logements sociaux par rapport à la Loi.

Quelques postes à noter :

- Au compte 10251 dans les recettes de fonctionnement, nous observons une ligne « dons et legs en capital » de **114 336,76 €**.
- A l'article 625 « Déplacements, missions, voyages, réceptions », nous observons un montant de **19 156,59 €**, une dépense qui pourrait être réduite en période de « disette ».
- L'article 6536 « Frais de représentation du Maire » indique **2 031,81 €**.

Le résultat de la section de Fonctionnement est positif de + 514 958,13 €, après la reprise du résultat de la Caisse des Ecoles (15 409,51 €) et la vente de patrimoine communal à hauteur de 1,45 Million d'euros.

Sans la vente de patrimoine communal, le résultat en fonctionnement serait en déficit de 1 Million d'€.

Les dépenses de fonctionnement sont trop élevées par rapport aux recettes de gestion.

En investissement :

En investissement, ce n'est pas mieux.

En 2022, peu d'investissements en équipements ont été réalisés **2,3 Millions d'euros** soit 13 % du budget global. Il s'agit de petits travaux et de la poursuite des travaux intérieurs de l'école Anne Frank pour 469 k€.

Les travaux de Voirie représentent 200 k€. Peu de réalisations.

Le coût de la réfection de la rue Traversière (78 474,25 €) aurait pu être évité, car cela était sur le secteur de la ZAC du Trou grillon et aurait dû faire partie des travaux à financer par l'EPA Sénart avant rétrocession à la commune. Vous ne l'avez pas inclus dans l'accord de rétrocession. C'est dommage !

C'est pareil pour les trous dans la chaussée de la rue qui va de la rue du Commerce aux parkings arrières. Il aurait fallu que vous en demandiez la réparation à l'EPA Sénart avant la rétrocession.

Le résultat d'investissement est de + 624 108,96 €

Conclusion

Au global, en 2022, la commune a vécu au-dessus de ses moyens récurrents.

En effet, dégager + 530 964,53 € de résultat global (investissement + fonctionnement + restes à réaliser + reprise des résultats) en ayant vendu pour 1 456 000 € de patrimoine communal, ce n'est pas rassurant pour l'avenir.

Pourtant, en page 4 de la M14, il est bien noté que le produit des impôts des St Perrayens par rapport à la population est de 801,60 € contre 594 € pour la moyenne de la strate, soit **35% de plus que la moyenne des villes de notre strate**, justement l'augmentation des impôts locaux que nous subissons depuis 2021. Les St Perrayens payent cher et leur argent est dilapidé par une gestion trop dépensière.

Il est temps de revenir à un fonctionnement beaucoup moins dispendieux.